

## 22EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE CANTON D'OZOIR LA FERRIERE COMMUNE DE FERRIERES-EN-BRIE

Délibération :

D-16122022-1

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi seize décembre à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire Mairie Annexe- Salle Rothschild, 24 Rue

Jean Jaurès à FERRIERES EN BRIE, sous la présidence de Madame MUNCH Mireille, Le Maire.

Nombre de conseillers

en exercice: 23

Présents: 20

Votants: 22

Objet:

FINANCES:

Décisions modificatives

Date de convocation du : 9 décembre 2022

Présents: Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy, Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame COQUILLE

Sophie

Formant la majorité des membres en exercice

Absent (s) représenté (s): Madame BOZZOLLA Anne a donné pouvoir à Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire a donné pouvoir à Madame COQUILLE Santia

Sophie

Absent (s) excusé (s): Madame MORO Sandrine

Absent (s):

Secrétaire de Séance : Monsieur LITTIERE Alain est

désigné pour remplir cette fonction

## Exposé de Monsieur Jacques DELPORTE,

Il est proposé au conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

## SECTION DE FONCITONNEMENT DEPENSES

Chapitre 011 charges à caractère général: - 200.00 €

Chapitre 66 charges financières : + 200,00 €

Accusé de réception en préfecture 077-217701812-20221220-D-1612022-1-DE Date de télétransmission : 20/12/2022 Date de réception préfecture : 20/12/2022 Total:

0.00 €

## DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jacques DELPORTE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 22 voix pour :

ARTICLE UNIQUE: VOTE la décision modificative n°4 énoncée ci- dessus

Pour 22: Madame MUNCH Mireille, Monsieur DELPORTE Jacques, Madame FITTE-REBETE Martine, Monsieur ROUGERIE Dany, Madame GENDRE Geneviève, Monsieur CABANIE Guy Madame BRUAUX Isabelle, Madame SPEYSER Annie, Monsieur LITTIERE Alain, Madame DESCROIX Patricia, Madame BOZZOLLA Anne, Madame CAMUS Christine, Madame DUVERGER Patricia, Monsieur ROI Medhi, Monsieur ATRIDE Edie, Monsieur GOMES Thierry, Monsieur BOURDAUX Alain, Monsieur CLARISSE Florian, Monsieur JOLY Clément, Madame DORIER Laurène, Madame BELTRAMO Claire, Madame COQUILLE Sophie

Contre: 0

Abstention: 0

Fait et délibéré les jours, mois et an et susdits, suivent au registre les signatures. Pour extrait certifié conforme, Ferrières-en-Brie (Seine et Marne), Le 16 décembre 2022

Le Maire

Mireille MUNCH

La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour Excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, 43, rue, Général DE Gaulle 77000 MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire,

après transmission en Préfecture le :20. 12.2022

et affichage du: 21.12 2022

Le Maire



Mireille MUNCH